

**TTE Berline - PROTO Endurance
FREE Racing (Proto' Cup)**

**Matériel et procédure de ravitaillement en carburant en vigueur pour le Trophée :
TTE Berline, PROTO Endurance et FREE Racing Proto' Cup**

Tous les concurrents devront posséder le système de ravitaillement validé par la FFSA :

- Conforme à l'article 7.5 du Règlement standard des circuits "Asphalte"
- Conforme à l'Art. 8 du Règlement Sportif du TTE Berline
- Conforme à l'Art. 8 du Règlement Sportif du PROTO Endurance.
- Conforme à l'Art.9.5-2 du Règlement Sportif&Technique du FREE Racing

MATÉRIEL

Le système de ravitaillement comprend :

1 kit => Réf. RP 90ZO-KR

- 1 pompe semi rotative manuelle de marque Japy
(La pompe rotative manuelle distribuée par Japy est autorisée)
- 1 tuyau hydrocarbure de 4 mètres / Diamètre 19 mm
- 1 pistolet à déclenchement automatique
- 1 chariot métallique étanche, munis de 4 roulettes de conception libre

Dimensions obligatoires :

Côté : 600 mm maximum / Hauteur du bac : 50 mm minimum

Hauteur de la potence : 1000 mm

Sur le fond du bac, seront fixées mécaniquement 2 calles afin d'éviter le glissement du bidon

Le bidon sera fixé solidement sur la potence à l'aide d'une sangle

Sur la potence, un crochet sera fixé, permettant ainsi de poser le tuyau et le pistolet (Voir photo).

- 1 tonnelet métallique de 60 litres maximum, homologué ONU 1A1/X-1,6/400.
- Un compteur débit mètre de type ID Japytex est autorisé.
- Dans un esprit d'équité, le kit "JAPY" sera identifiable par les commissaires techniques du TTE.

Extincteur

Chaque concurrent devra posséder, obligatoirement un extincteur de 5kg poudre, autorisé par la liste N°6 de la FFSA.

PROCÉDURE

- Ce système pourra être utilisé pour une ou plusieurs voitures du même Team
- Les 3 préposés au ravitaillement devront être équipés d'une combinaison ignifugée conforme aux normes FIA standard 8856-2000, d'une paire de gants et d'une cagoule ignifugés conformes aux normes FIA (avec lunettes de type tout travaux) ou casque intégral, visière fermée
- Un des préposés sera muni d'un extincteur homologué de 5 kg poudre, propriété du concurrent :
 - Cet extincteur sera dégoupillé dans la phase opérationnelle
 - Seules ces personnes seront autorisées sur la piste, plus le team manager
 - Tous les autres membres du team, y compris les invités, devront se trouver à l'intérieur d'une zone, délimitée par une rubalise, positionnée perpendiculairement au stand à 1 mètre à l'intérieur du seuil de l'entrée du box
- Aucune intervention sur la voiture ne sera tolérée durant la phase de ravitaillement
- Le pilote à bord pourra être désanglé mais le changement de pilote est interdit
- La voiture devra se trouver sur ses 4 roues, moteur arrêté, toutes lumières éteintes et portières fermées.

En cas de non-respect de ces règles ou d'incident caractérisé, le team manager sera tenu comme responsable et soumis à une pénalité mentionnée sur le règlement sportif.

CONTACT pour COMMANDE

Société JAPY - LAURET Pierre

Parc d'Activités du Moulin / BP 16 / 25490 FESCHES le CHATEL

Tél. 03 81 96 10 52 / Fax 03 81 96 12 16 / Email : p.lauret@pompes-japy.com

Le kit de ravitaillement est à commander exclusivement auprès de la Société JAPY - Pierre LAURET

Prévoir un délai (Le TTE ne prendra aucune commande).

